

ques modifications que la députée appuyait, si je ne m'abuse.

Par ailleurs, le gouvernement est très fier du nombre croissant d'emplois qui seront créés grâce au Programme Développement des collectivités et à la formation dispensée.

Je voudrais également rappeler à la députée que, en 1977, le gouvernement libéral a lui aussi modifié les critères d'admissibilité. Nous avons l'intention de nous en tenir aux modifications annoncées.

[Français]

**M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui ignore l'avis de quatre semaines de témoignage à travers le Canada sur son projet de loi. N'est-elle pas consciente du fait que ces coupures dans les prestations d'assurance-chômage auront pour effet d'appauvrir des milliers de chômeurs et de chômeuses canadiens et de dévaster les économies de nombreuses petites communautés à travers le Canada qui dépendent des industries saisonnières?

[Traduction]

En présentant ce projet de loi, la ministre n'oblige-t-elle pas les chômeurs des régions rurales à choisir entre déménager et crever de faim?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, bien au contraire. L'une des mesures que nous avons prises en faveur des travailleurs saisonniers, et qui montre que nous sommes conscients de leur situation, consiste dans le retrait de la disposition sur les réitérants, qui leur portait préjudice. Le sort de cette catégorie de travailleurs nous tient donc à coeur.

Suivant cette stratégie, les travailleurs canadiens profiteront de budgets de formation deux fois plus élevés. Je propose au député de nous aider à établir la répartition de ces fonds afin que nous puissions venir en aide aussi à la population de sa région.

**M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception):** Monsieur le Président, c'est également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je pose ma question. La décision du gouvernement fédéral de faire adopter le projet de loi C-21 en vue de modifier le régime d'assurance-chômage suscite à Terre-Neuve de plus en plus d'appréhension. L'accent qu'il met sur la formation en vue d'emplois qui n'existent pas aux dépens d'emplois

### Questions orales

qui existent a pour désastreuse conséquence de forcer les Terre-Neuviens à quitter leur foyer pour trouver du travail. Ceux-ci ne peuvent plus compter sur les emplois traditionnels auxquels ils avaient naguère accès dans le cadre de la stratégie de développement de l'emploi.

• (1450)

La ministre pourrait-elle promettre à la Chambre, et tout particulièrement aux Terre-Neuviens, que faisant preuve de commisération, elle examinera de nouveau les changements proposés qui sont voués à l'échec ailleurs au Canada mais qui seront une catastrophe pour Terre-Neuve?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, je crois que les travailleurs de Terre-Neuve, comme ceux d'ailleurs du reste du Canada, méritent toute l'aide que nous pouvons leur apporter dans leurs efforts pour bâtir une infrastructure économique et pour obtenir la formation dont ils ont besoin. Il existe une pénurie de travailleurs spécialisés à Terre-Neuve comme partout ailleurs au Canada.

Outre la formation que nous pouvons fournir, ce qui fait la force du programme de développement des collectivités, c'est qu'il a ses racines dans les localités et qu'il en définit les besoins et les perspectives, et ainsi il viendra en aide aux gens de Terre-Neuve et du reste du Canada.

**M. Mifflin:** En guise d'introduction à ma question supplémentaire, monsieur le Président, j'aimerais rappeler que le premier ministre a reconnu que toute décision comportait des inconvénients. Les inconvénients de cette décision-ci sont manifestes. Nous devons tous reconnaître que ce projet de loi est un échec.

Si la décision de modifier si soudainement sa politique se justifie, la ministre pourrait-elle nous expliquer pourquoi 90 p. 100 des gens qui ont comparu aux audiences du comité chargé d'étudier le projet de loi C-21 s'y sont opposés, dont 80 p. 100 avec véhémence, alors que les 10 p. 100 qui restent lui ont réservé un accueil confus, flou, et sans guère d'enthousiasme?

**Mme McDougall:** Si le député avait parcouru comme je l'ai fait la teneur des mémoires présentés aux audiences, monsieur le Président, il comprendrait mieux que si le salariat refuse certaines propositions et le patronat en refuse d'autres, pour la première fois au Canada l'un et l'autre s'entendent sur l'orientation à donner aux programmes de formation. C'est tout un progrès pour le Canada et tout un appui pour le genre de programme que nous entendons fournir!